

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**L'OFEN a donné son appréciation: libéraliser complètement l'accès à son réseau électrique d'ici à 2007**

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Berclaz, Philippe

## Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: L'OFEN a donné son appréciation: libéraliser complètement l'accès à son réseau électrique d'ici à 2007, 2003*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	1
Energie	1
Netz und Vertrieb	1

# Abkürzungsverzeichnis

<b>ELWO</b>	Kommission für eine Elektrizitätswirtschaftsordnung
<b>BFE</b>	Bundesamt für Energie
<b>EU</b>	Europäische Union

---

<b>OSEL</b>	l'organisation du secteur de l'électricité
<b>OFEN</b>	Office fédéral de l'énergie
<b>UE</b>	Union européenne

# Allgemeine Chronik

## Infrastruktur und Lebensraum

### Energie

#### Netz und Vertrieb

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 18.12.2003  
PHILIPPE BERCLAZ

L'OFEN a donné son appréciation de la situation du marché électrique. L'Office fédéral ne voyait pas d'autre choix pour la Suisse que de s'adapter à la donne imposée par l'UE, c'est-à-dire de **libéraliser complètement l'accès à son réseau électrique d'ici à 2007**. Il proposait de scinder le processus en deux. Une première étape de libéralisation entrerait en vigueur en 2005. Celle-ci ne concernerait que les gros consommateurs d'énergie et les PME. La seconde étape, qui marquerait la généralisation de l'accès libre au réseau, ferait l'objet d'un processus législatif ultérieur. Moritz Leuenberger a dû lever un malentendu: pour aucune de ces étapes, il n'était question de recourir au droit d'urgence. Afin d'éviter un nouveau black-out, l'OFEN proposait en outre d'intégrer dans le projet de loi deux mesures de renforcement des structures de régulation du marché. Il s'agirait de créer une société nationale d'exploitation du réseau à haute tension qui chapeauterait les sept opérateurs régionaux, mais aussi une autorité de régulation étatique « forte ». Cette dernière devrait notamment être capable de pouvoir influencer – en concertation avec ses homologues dans les pays voisins – sur la manière dont les flux d'électricité qui transitent vers l'Italie se répartissent entre la Suisse, la France, la Slovénie et l'Autriche. Les experts de l'OSEL ont plébiscité ces deux derniers points.<sup>1</sup>

---

1) LT, 26.11, 27.11 et 18.12.03 (OSEL).